

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 9 décembre 2020 66 - 2020

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,  
Procuration : GINIEIS Alain à BLANQUEFORT Jean,

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

**Objet : Candidature de la commune de Roujan dans le dispositif Bourgs Centres**

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Région Occitanie a décidé de soutenir les investissements publics locaux permettant de renforcer l'attractivité des « Bourgs Centres Occitanie / Midi Pyrénées ». Cette politique se traduit par la mise en place d'un « bouquet » de dispositifs qui pourront être mobilisés en fonction des spécificités et du projet global de développement de chaque bourg centre.

La commune de Roujan peut prétendre à ce dispositif.

Dans un premier temps elle doit faire acte de pré-candidature auprès de la Région puis, par la suite, déposer une étude beaucoup plus approfondie relative à l'élaboration du projet de développement et de valorisation du bourg centre.

Ce projet de développement et de valorisation du bourg centre s'appuie d'abord sur un diagnostic, permettant d'identifier les enjeux et les leviers indispensables à l'attractivité du bourg centre puis de définir le projet global de développement du bourg centre qu'est la commune de Roujan.

Une fois ces enjeux identifiés et clairement posés, il convient ensuite de définir le projet qui doit traduire, à moyen et long terme, la vision sur le positionnement du bourg centre et ses fonctions de centralités dans les domaines de la qualité du cadre de vie, du développement économique, de la qualité des aménagements urbains et de l'habitat, de la valorisation du patrimoine local, de la qualité environnementale, du lien social entre les habitants, de la mobilité, ...

Ce projet se traduira par un programme d'actions opérationnel pluriannuel et spatialisé. Il constituera le socle du contrat « Bourg centre Occitanie / Midi Pyrénées » qui s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles régionales.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à déposer la candidature de la commune dans ce dispositif bourg centre et à demander toutes les subventions mobilisables dans le cadre de cette démarche.

## LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VALIDE** le dépôt de la candidature de la commune de Roujan dans le dispositif « Bourg centre Occitanie / Midi Pyrénées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et signer tous documents afférents à cette décision, et notamment les demandes de subventions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE MAIRE,**



*Handwritten signature*